



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **12 décembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **douze** du mois de décembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 06 décembre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle du Belvédère – Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE – Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Yves RAVET - Mme GUILLAUME Florence - M. Jean-Claude GILLONNIER - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON
M. Jean FOUNIER remplacé par M. André SZYMANSKI

Membres ayant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD
M. Michel RENAUD à M. Yannis BONNET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Nathalie LIEBARD** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

| |
|--|
| Exercice 2024 - Subventions - Versements d'acomptes |
|--|

Messieurs Hicham BOUJLILAT, Pascal KNOPP et Mme Carole TABBAGH-GRUAU ne prennent pas part au vote.

Le Budget Primitif 2024 devrait être voté fin mars 2024.

Cette date pourrait occasionner des difficultés de trésorerie aux principaux organismes habituellement subventionnés par la Communauté de Communes.

Afin de permettre le paiement de leurs charges fixes, Il vous est proposé d'autoriser le versement d'un acompte sur subventions (30 % de la subvention de 2023), selon le tableau ci-dessous :

| Organismes subventionnés | Subventions 2023 | Acomptes avant vote du BP 2024 |
|---|------------------|--------------------------------|
| Association Nohain Atelier Théâtre | 10 000,00 € | 3 000,00 € |
| FRAMAA - Musée de St-Loup | 35 100,00 € | 10 530,00 € |
| Moulin de Maupertuis | 34 200,00 € | 10 260,00 € |
| Centre Social et culturel Suzanne Coulomb | 209 000,00 € | 62 700,00 € |
| Centre Social Donzy | 93 500,00 € | 28 050,00 € |
| Centre Social Pouilly | 82 500,00 € | 24 750,00 € |
| adebCosne (HT) | 399 000,00 € | 119 700,00 € |
| EPIC - Office du Tourisme Bourgogne Cœur de Loire | 290 000,00 € | 87 000,00 € |

Le montant des acomptes pouvant être versé avant le vote du budget 2024 ne définit pas le niveau final de subvention qui sera octroyée en 2024.

L'acompte pourra être versé sur demande écrite du bénéficiaire.

Ces sommes seront inscrites au BP 2024.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **PROCÉDE** aux versements d'acomptes sur subventions aux organismes précités,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents.

| |
|--|
| Nombre de conseillers : 55 Présents : 45 Pouvoirs : 4 Votants : 46 Pour : 46 Abstention : 0 Contre : 0 |
|--|

UNANIMITÉ

| | |
|--|---|
| Envoyé en préfecture le 20/12/2023 Reçu en préfecture le 20/12/2023 Publié le 20/12/2023 ID : 058-200067916-20231212-2023_12_12_10-DE |  |
|--|---|


 Pour extrait conforme
 Sylvain COINTAT, Président

Mme Nathalie LIEBARD, secrétaire de séance

